

MARCHE BONSECOURS

REQUETES & PETITIONS



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

MARCHE BONSECOURS

Requêtes et pétitions.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépossédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the
ARCHIVIST

Montréal, 13 septembre 1845.

M. L'ÉDITEUR... Persuadé... serait utile au public de bien connaître les procédés de la corporation de cette ville...

On sait que le mur de profondeur de nouveau marché à poisson, qui se bâtit le long du pignon nord-est de ma propriété est une ligne irrégulière. Comme beaucoup de personnes sont sous l'impression que cette déficience était nécessaire...

Que l'opinion publique jure d'abord si les offices que j'ai faites étaient favorables à la ville, ensuite, et d'une manière consistante avec leur caractère d'office, les conseillers ont pu les répéter...

Montréal, 24 Mars 1845.

A son honneur le maire, les dévoués et conseillers de cette ville.

Qu'il me soit permis de vous faire une offre qui, je crois, sera dans l'intérêt public et aussi dans l'intérêt de cette cité. Je demande à acheter deux pieds et demi de terrain qui joint ma propriété au nord-est, rue St. Paul, en il est une ligne droite de la dite rue St. Paul à la rue des Commissaires...

J. R. ROY.

Loin de demander un prix plus élevé, le conseil laisse ma requête sans réponse, ce qui me décide à faire la proposition suivante :

A son honneur le maire, les dévoués et conseillers de la cité de Montréal.

La requête du sousigné représente humblement : Qu'il a été informé et a lieu de croire que le comité spécial pour l'érection de la nouvelle halle de marché, a contracté pour la construction d'une halle à poisson devant adjoindre la propriété de votre suppliant...

J. R. ROY.

Hôtel de ville, Montréal 10 Juin 1845.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous informer que le comité auquel fut renvoyé la considération de votre offre de £1000 pour deux pieds et demi de terrain au nord-est de votre propriété, a fait rapport que par résolution du conseil adoptée avant que vous eussiez fait votre proposition...

A une assemblée du conseil tenue hier soir le rapport du comité spécial a été pris en considération et adopté. J'ai l'honneur d'être, etc.

JOSEPH ROY, Sec. } (Signé) J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Hôtel de ville, Montréal 12 juin 1845.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous prévenir que le comité des marchés s'assemblera demain le 13 du courant à 1 heure P. M. à l'hôtel de ville, et que vous êtes prié de vous y trouver. Je suis, etc.

JOSEPH ROY, Sec. } (Signé) J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Montréal.

Je me rendis à cette invitation, lorsque les membres du comité me firent des propositions que je les priai de me donner par écrit et qui sont contenues dans la lettre suivante que je reçus le même jour.

Hôtel de ville, Montréal 13 juin 1845.

Monsieur, — Je suis chargé de vous communiquer, dans la vue d'en venir à un arrangement amical de toute question relative à la mitoyenneté du mur entre votre propriété et celle du conseil, faisant face à la rue St. Paul et à celle des Commissaires dans le quartier-est, qu'avec votre concours le conseil conviendra d'abattre votre présent pignon nord-est et de bâtir à ses propres frais un nouveau mur de division qui sera mitoyen, à partir d'un point, un pied sur votre lot, rue St. Paul à aller jusqu'au point ou ligne de division entre votre propriété et celle du conseil sur la rue des Commissaires.

Votre réponse à cette proposition soit pour l'accepter soit pour la refuser, est requise le ou le lundi le 14 du courant, avant dix heures du matin. J'ai l'honneur d'être, etc.

JOSEPH ROY, Sec. } (Signé) J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Montréal.

Monsieur, — J'ai le plaisir d'accuser la réception de votre lettre du 13 du courant, à laquelle je me ferai un devoir et un vrai plaisir de répondre aussitôt que le conseil m'en aura fait l'honneur de répondre à ma requête du 28 avril dernier.

Je suis Monsieur votre, etc.

J. P. SEXTON, Sec. } (Signé) J. R. ROY, Greffier de la Cité.

Hôtel de ville, Montréal 26 juin 1845

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous informer que le comité auquel fut renvoyée votre proposition du 28 avril dernier "pour soumettre à des arbitres votre titre à une façade sur le nouveau marché," a fait rapport, "qu'il ne pouvant découvrir aucune réclamation valable de votre part à des dommages ou compensation à cause des procédés du conseil relativement au lotin de terre en question." Il n'a pu recommander d'acquiescer à votre proposition. Et que ce rapport a été adopté à une assemblée du conseil tenue hier soir.

J'ai l'honneur d'être, etc. JOSEPH ROY, Sec. } (Signé) J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Montréal.

Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 26 courant par laquelle vous m'informez de la détermination du conseil par rapport à ma requête du 29 avril dernier; je crois devoir remarquer qu'il est surprenant que la corporation de la cité de Montréal ne croie pas pouvoir trouver un individu suffisamment qualifié pour faire justice au public, sans faire dommage aux propriétés individuelles.

Quant à la réponse que je me suis engagé de faire à la proposition du conseil en date du 13 du courant, je suis toujours désireux de soumettre à tout ce qui tend à terminer à l'amiable tout ce qui peut se trouver de différends entre nous. Par cette considération, je consentirais à laisser perdre la moitié de l'épaisseur du mur à construire; mais qu'il soit bien compris que j'insisterai avec toutes les exigences voulues par la loi et en outre me réservant de faire valoir tous les droits que je puis ou que je pourrai réclamer.

J. R. ROY.

Hôtel de ville, Montréal 28 juin 1845.

Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre d'hier relativement à la proposition qui vous a été faite le 13 du courant par l'érection d'un mur de division entre votre propriété et le marché à poisson projeté; et j'ai ordre de vous informer que le comité ne voulant pas entrer dans la question de dommages que vous semblez craindre pour vous être occasionnés par l'arrangement en question, a ordonné à l'architecte de bâtir le mur du pignon de la nouvelle halle sur la propriété du conseil, distinct et séparé du mur actuel.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JOSEPH ROY, Sec. } (Signé) J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Montréal. Par ces documents il reste donc constaté. 1°. Que, malgré un sentiment de conciliation, j'ai préféré de soumettre à la décision de deux arbitres, les difficultés que nous avions eues jusqu'alors. 2°. Que j'ai offert £1000 pour deux pieds et demi de terrain, sur les rues St. Paul et des Commissaires. 3°. Que j'ai accepté les propositions que le conseil m'a faites par rapport à la mitoyenneté de mur en question.

La corporation, dans sa lettre du 28 juin 1845, répond à ma première offre qu'elle ne voit pas de "réclamation valable" à exercer de ma part et que par conséquent elle la rejette. Mais si mes réclamations étaient si légères, les membres du conseil ne devaient donc pas hésiter à les soumettre à deux personnes judiciaires. Ont-ils voulu dire par là que personne autre qu'eux n'était habile à décider le différend? Et quand réclamerait-on jamais une contestation à des arbitres, si on ne le faisait que lorsque l'une des parties croit que l'autre a une "réclamation valable" à la chose en litige?

Lorsque j'offris la somme de £1000, la corporation m'informa qu'elle ne pouvait l'accepter parce qu'elle avait décidé de bâtir un marché à poisson sur la partie du terrain que je voulais acheter. Cependant la corporation n'a contracté pour la halle de cette halle que deux mois après avoir reçu ma requête; et elle ne pouvait par conséquent être liée, à ses propres yeux, avant la péremption de son contrat, puisque jusqu'alors elle avait eu pour habitude de changer trois ou quatre fois ses décisions, surtout dans ses procédés par rapport au marché actuellement en construction. C'est là qu'on controve elle eût dû profiter de mon offre d'acheter, ce que j'offrais £1000 pour deux pieds et demi de terrain, que n'eût-elle proposé par exemple d'en vendre deux, de quelle elle aurait reçu £2000; tout en labourant, à cette extrémité du marché, une issue de circulation et deux pieds qui avaient été d'un grand avantage pour la libre circulation des voitures, entre les rues St. Paul et des Commissaires. Sans parler de cette dernière amélioration, elle eût dû perdre à la ville cette somme de £2500; qu'elle

y ajoute le coût de la halle, les amendes et frais de cinq ou six actions qu'elle a payées pour instruction de ses propres règlements, en bâissant une clôture en bois sur le même petit terrain dans le centre de la ville, la prix d'achat du dit terrain, les dépenses nécessitées par de faux procédés et on aura peut-être une idée de ce qu'il aura coûté à la ville le fameux marché à poisson.

Voilà les soumissions que me fait le comité spécial du marché, dans sa lettre du 13 juin. Tout le monde conviendra que je les acceptais par ma réponse du 27 juin; mais parce que je demandais l'indemnité que la loi accorde, en pareils cas, on déclara "qu'on ne veut pas entrer dans la question de dommages que je semble craindre pour moi-même occasionnés par l'arrangement en question" et on refusa de transiger, supprimant que je n'eusse pas inséré dans ma lettre cette phrase où je parlais des dommages, n'aurais-je pas pu les réclamer en tout temps?

Et si quoi? on aurait démolit le pignon de mes maisons; on les aurait ainsi exposées à tous les vents pendant deux mois, peut-être plus; j'aurais perdu mes loyers pendant la même terme et tout cela sans pouvoir commander de compensation! C'est-à-dire justice, n'est-ce pas?

Cependant, par ces procédés, j'ai fait supporter par un architecte juré que la corporation, faisait perdre à la ville cinquante huit pieds de terrain pour dix-sept pieds et demi qu'elle me donnait en échange; encore ces dix-sept pieds et demi étaient-ils situés de manière à n'en pas valoir quatre pour un des cinquante huit. Avec cette échange, le mur actuel du marché à poisson eût été droit et régulier, conformément à ce qui ne paraît pas du tout s'accorder avec le bon sens et le goût de quelques uns des membres du conseil, témoin pour un, le ligne de la rue Craig que je ne ferai que mentionner en passant.

Reste maintenant à attendre la prochaine élection municipale, où on verra si nos concitoyens sont disposés à sanctionner de tels procédés, s'ils autoriseront un pareil emploi des deniers publics, ou s'ils ont les mêmes hommes.

Je suis, Monsieur, votre dévoué et humble serviteur, J. R. ROY.

LE SITE DU MARCHÉ CENTRAL DE MONTREAL SERA-T-IL DEPLACÉ?

Une forte délégation s'est présentée, hier, pour demander l'agrandissement du marché Bonsecours.

Le Comité d'Etude formé pour étudier la question de la construction d'un marché central, — soit l'agrandissement du marché Bonsecours, soit l'érection d'un nouveau marché dans une autre partie de la ville — recevait, hier après-midi, une importante délégation de la rive sud de Montréal — la dernière que le comité recevra puisqu'il se mettra immédiatement à l'étude des divers projets soumis à son attention et portera, après une étude minutieuse de la question, une décision définitive que la ville mettra à exécution. Cette délégation comprenait des représentants des diverses municipalités du comté de Laprairie-Napierville, et chaque municipalité était représentée par son maire ainsi que par un grand nombre de citoyens intéressés, et avait à sa tête M. J.-E. Charbonneau, M.P.P. pour le comté.

Voici les noms des maires des diverses paroisses : MM. M. O. Dumouchel, maire de Sherrington; Arthur Lanctôt, de Laprairie; le docteur C. Hébert, de Saint-Rémi (village); R. Lussier de Saint-Philippe de Laprairie; G. Dérome, de Saint-Jacques le Mineur; R. Boulé, de Saint-Constant; P. Marcell, de S.-Michel; H. Sainte-Marie de S.-Rémi, (campagne); Wilfrid Bastien, ancien maire de Saint-Léonard de Port Maurice et président des Fermiers-Unis, et D. Payant.

Voici en résumé les réclamations que présentaient les cultivateurs dans leur requête qu'ils remirent au comité d'étude après lecture.

Les cultivateurs de la rive sud du fleuve demandent l'agrandissement du marché Bonsecours de préférence à la construction d'un nouveau marché central dans une autre partie de la ville, et malgré les prétentions de certaines personnes qui se montrent favorables à un changement de site, ils ont persisté fermes dans leurs réclamations. Seulement, ils ne prétendent pas, dit la requête, fixer à la ville de Montréal le plan de cette amélioration.

On allègue que le marché Bonsecours agrandi fournira assez de place pour satisfaire aux demandes des cultivateurs qui désireront venir au marché, et on dit que le site actuel du marché est plus favorable que si on le déplace pour le situer dans une région moins commerciale et moins accessible aux acheteurs.

Les cultivateurs ont aussi souligné à l'attention du comité qu'aujourd'hui, il se trouve sur le marché Bonsecours, à cause de son voisinage du port de Montréal, des produits pour satisfaire tous les besoins du public, et que si l'on éloigne le marché du port, les produits importés des autres provinces et des Etats-Unis, ne s'y trouveront plus et le public se tournera d'un autre côté où il pourra trouver tout ce dont il a besoin. En plus, le marché étant éloigné du port, on perd toute la clientèle des navires du port qui est en activité pendant 7 mois de l'année.

En terminant, les cultivateurs demandent au comité de prendre note de ces considérations en faveur de l'agrandissement du marché Bonsecours.

Après la lecture de la requête, M. S.-A. Baune, président du comité, a demandé aux divers maires d'adresser la parole. Tous ont parlé dans le sens de la requête et ont demandé, au nom des plus chers intérêts des cultivateurs l'agrandissement du marché Bonsecours.

Plusieurs échevins ont aussi pris la parole sur la question. L'échevin L'Archevêque, du quartier DeLorimier, a déclaré qu'il n'était pas op-

Bonsecours, mais il demanda au comité de lui assurer qu'on ne ferait pas suite à la rumeur, si elle était vraie, qui voulait que le marché central serait érigé à l'endroit occupé aujourd'hui par le parc DeLorimier. Il termina en montrant les grandes difficultés qu'offrirait le déplacement du marché Bonsecours.

M. Lalancette, échevin du quartier Préfontaine, dit qu'il croit préférable de déplacer le marché et de le situer dans un endroit où il serait plus facile de donner plus d'espace, et il détermina le terrain compris entre les rues Frontenac, Persy, Ontario et Sainte-Catherine.

M. Larivière, ancien échevin, prétendit que l'agrandissement du marché Bonsecours n'était qu'une solution passagère, et que la chose serait à recommencer dans quelques années, alors que la population aura augmenté et que les cultivateurs viendront au marché plus nombreux.

M. Quintal, échevin du quartier Sainte-Marie, se prononça en faveur d'un changement de site, et il dit que la question doit regarder particulièrement Montréal et non les cultivateurs des paroisses environnantes.

M. Lucien Parent présenta ensuite un projet d'agrandissement du marché Bonsecours, et il a déposé quelques copies sur la table du comité afin de lui permettre d'étudier le nouveau plan soumis à son attention.

Le plan soumis par M. Parent préconise le développement du marché Bonsecours permettant de loger au minimum 2,000 effectifs. La construction serait effectuée sur deux planchers, l'un au niveau de la rue Notre-Dame, et l'autre au niveau de la rue Saint-Paul ou de la rue Bonsecours. Quant à l'étendue, on pourrait, tout en conservant l'antique Château Ramsay, l'étendre vers l'est jusqu'à la rue Berri, ce qui procurerait un espace assez considérable.

M. S. Ouimet, membre du comité, proposa ensuite un plan. Il n'est pas opposé au maintien du marché Bonsecours, mais il demande en plus qu'on construise un autre marché central dans une autre partie de la ville. Il dit qu'une corporation offre \$2,000,000 à la ville de Montréal à la condition que la ville fournisse la même somme.

Plusieurs discussions se sont engagées sur la proposition du plan Ouimet, et Me Damase Oôté, qui présenta la requête au nom des cultivateurs, prétendit que le coût du marché ne devait pas entrer en ligne de compte, mais qu'on ne devait avoir en vue que le chiffre d'affaires que procurerait le développement du marché préconisé.

M. Fortin, représentant l'Association des Propriétaires et des Locataires, alléguait que si l'on développe le marché Bonsecours à "coup de millions", les cultivateurs, qui paient présentement \$75 pour avoir droit à une "place perpétuelle" sur le marché, devront payer beaucoup plus, ce qui sera un inconvénient.

Le comité va maintenant se mettre à l'étude, et il fera connaître sa décision définitive dans quelques temps.

Assemblée Trimestrielle
 Lundi 10 Juin 1844

Présentée & lue une requête de divers propriétaires, citoyens & autres, demandant que le Conseil achète les deux maisons & dépendances situées entre le site du nouveau marché projeté, rue St Paul, & le présent marché à poisson, pour agrandir & embellir la nouvelle Halle de Marché en contemplation.

Ordonné Que la dite requête soit référé au Comité Spécial pour l'érection d'une nouvelle Halle de Marché sur les rues St Paul & des Commissaires

President:
ANDREW ROBERTSON.

Vice-President and Man. Director:
C. F. SISE.

Secretary and Treasurer:
C. P. SCLATER.

BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA.

MERCHANTS' EXCHANGE COURT, HOSPITAL ST.

P. O. BOX 205,

Montreal, 26th April 1882

*To the Chairman
Market Committee
Montreal*

Sir

*We shall esteem it a favor
if your Committee will grant us
permission to carry some wires over
the Bourseaux Market, By so doing
your Committee will prevent the
necessity of our placing poles in
front of the Market along Commissioners
Street. An early answer will oblige*

Your obedient servants

The Bell Telephone Co of Can.

— Chas. P. Sclater

Sec. Treas.

1882

Bell Telephone
Company

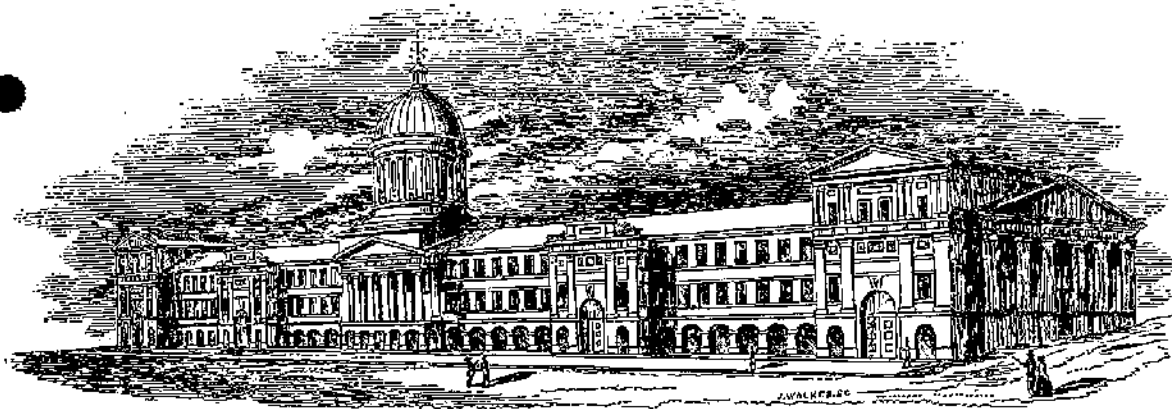
for leave to
pass wires over
Donnacona St

5th May
1882

Marche

Bonsecours

461.15-9



City Hall, Montreal, Sept. 12th 1853

Sir

The Mechanics and others of Montreal feeling themselves under great obligations to the Citizens of Portland for the lowliness & hospitality extended to them on the occasion of the late excursion to that city - and as the Citizens of Portland intend to return the visit during the week of the Provincial Exhibition to be held in this city - they are desirous of showing a soiree on a large scale in honour of their Portland friends and to have the pleasure of social intercourse between the inhabitants of the two cities now so intimately connected and they wish to know if the City Concert Hall could be placed at their disposal for that purpose on the evening of Thursday the 29th inst.

I have the honor to be

your obed^t serv^t

Henry Boulmer

J. P. Weston Esq^r

application for the
room - from the
Mechanics Institute

12th Sept 1859.

March Bonsecour

Montreal

City Clerk

J. J. Bonsecour Esq.

461.15-7

A Son Honneur le Maire & aux
Echevins de la Cité Montréal

La Requête des soussi-
gnés, tous locataires dans le Marché
Bonsecours de cette ville

Expose respectueusement :-

Qu'ils sont tous locataires du
Marché Bonsecours & contribuables de
cette Cité, & qu'ainsi ils ont droit à la
protection de votre Conseil.

Que le Marché Bonsecours
est le principal Marché public de cette
ville & le lieu d'alimentation de tout
Montréal même de la banlieue

Que ce Marché n'est pas
chauffé.

Qu'en hiver, la température
en dedans de ce Marché, est malsaine
& insupportable par l'air froid, glacé &
renfermé qui s'y trouve continue-
ment.

Que les viandes & les légumes
de vos locataires y gèlent, ce qui cause
à vos locataires des dommages consi-
dérables.

Qu'il n'y a pas de lieux
d'aisance dans le dit Marché.

Que cette température glacée
& malsaine & le manque de lieux d'ai-
sance ont pour effet d'empêcher les
pratiques de vos Requerants & le public
acheteur de venir acheter de vos Re-
querants

quisants, au détriment de ces derniers qui vous paient des loyers très élevés.

Que pour éviter ces dommages & rendre le Marché habitable, il faudrait que le Marché serait chauffé à eau chaude & que des lieux d'aisance y seraient placés.

Que pour aider la Corporation à faire poser un système de chauffage à eau chaude, ils consentent à augmenter leurs loyers respectifs d'une manière raisonnable que pour⁺

Pourquoi ils espèrent que votre Corporation voudra bien prendre leur Requête en sérieuse considération & faire poser un système de chauffage à eau chaude dans le Marché Bonsecours & y faire faire des lieux d'aisance.

Et vos Requirants cessant de prier.

Montréal, 28 Janvier, 1884

Leon Peron

M^r Bourque

J^r Bourque

Ernest Dauray

Dufort

Jos Curson

Olivia Devon

Adrien Cousteau

Edouard Dubois

Armand Collins

Amable Lypérance

Alexandre Bourdon

L. Girard

+ Les dépenses
accumulées de
Chauffage au
Loyer.

L. D.
N. B.

A. B.

C. D.

L. D.

J. B.

C. D.

A. B.

E. D.

A. B.

L. D.

C. D.

L. D.

L. B. R.
 C. B.
 E. D.
 R.
 R.
 R.
 R.
 L. D. R.
 L. D. R.
 B. D.
 G. G.
 O. D.
 M. B.
 M. L.
 R. B.
 J. D.
 M. B.
 J. B.
 G. B.
 M. B.
 J. F.
 M. B.
 G. B.
 J. L.
 J. L.
 J. L.
 G. M.
 L. B.
 L. D.
 H. M.
 G. G.

L. B. Deschamps
 E. Sabais
 Derave
 Arisne Racette fils
 Joseph Racette fils
 Joseph Racette fils
 Edouard Roussier
 Baroni Desroses
 Joseph Girard
 Elver Desroses
 Delantant
 A. A. Beaudreault
 Michel Laforce
 Pierre Brindamour
 Joseph Beaudoin
 Elvain Racette
 Joseph Desroses
 J. Deschamps
 M. Beauchamp
 J. Charbonneau
 N. Contant
 J. A. Cinkart
 L. L. L.
 L. L. L.
 O. Meunier
 Louis Brun
 Louis Dupars
 Henry Morgan
 Rock Merles
 Charles Girard

Pétition
des locataires du marché
Bourgeois pour l'établissement
dans ledit marché d'un
système de chauffage -

Presented to Council 28 Jan'y 1884
Presente au Conseil 18

Referred to *Market Committee*
Renvoye a

To the City of Montreal

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council they have considered the accompanying petition of the Montreal Abattoir Company for leave to lease from the first day of May next (1881) the Eastern wing of the Bonsecours Market and to turn it into a central depot for meats, ~~find~~ that, having carefully considered the matter, Your Committee are of opinion that it would be in the interests of the public to lease ~~such~~ ^a portion ~~of the western wing~~ of the Bonsecours Market to the Montreal Abattoir Company at a rental of one thousand dollars per annum, conditionally however that should the City, at any time, require the Building for other purposes than a public market, the lease shall be thereby cancelled without any compensation or damages to the company.

7

App^{rs} J. J. L. Beaudry
J. Hammett
L. E. Beaudry
J. Hammett

REPORT

FROM THE

Market Committee.
to rent a portion
of the Bonsecours
Market to the *McKenney*
Company

Presented *11th* April 1881

Moock

Adopted / 18

Withdrawn March 1882

To the City of Montreal

The Market Committee

Respectfully Report.

That they have carefully considered the petition of Mm. C. Boirier & others for a reduction in the amount of rental of their huckster stands, and that they cannot comply with the prayers of the petitioners.

They however recommend that the price heretofore fixed for Mr Poulin's huckster stand, in the Bonsecours Market be increased to \$150. per annum as that gentleman has the advantage of an ice-well, which ~~the~~ petitioners do not enjoy.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room

City Hall

Montreal 17 April 1878

Rich Holland

J. J. L. L. L.

Chas. Stager

N. Mercer

By ~~the~~

A Son Honneur Le Maire
de M. M. les Echevins de la
"Cité de Montréal":

L'Humble requête d'Alfred
Poirier, Octave Santel, Charles Cham-
pagne & Pierre Poulin, Commerçants,
de la Cité de Montréal,

Respectueusement:

Que le ou vers le huit
Ouvr. concernant les dits Poirier, Santel
& Champagne ont présentée à Votre
Honorable Conseil une requête tendant
à ne pas subir d'augmentation dans le
loyer des étans qu'ils occupent en
dehors du Marché Bonsecours, sur la
rue St. Paul de cette Cité, & ce pour les
raisons & motifs allégués en la dite
requête;

Que cette requête, ayant
été référée au Comité des Marchés,
un rapport a été fait, lequel rapport
doit être soumis à votre Considération
à la prochaine séance (ce jour même);

Que ce rapport ne paraît
pas accorder les conclusions de la dite
requête ni en recommander l'approbation,
au contraire fait comprendre dans l'aug-
mentation proposée l'état occupé par le

dits sur Paris; Que le marché Bonsecours
est le seul dont il soit question d'aug-
menter le loyer des étands du genre de
ceux occupés par vos requérants & que
ces derniers ne doivent pas plus subir
d'augmentation, ayant toujours bien payé
leur loyer & s'étant soumis en tous points
aux réglemens:

En conséquence ils espèrent
que Justice leur sera faite & qu'on ac-
cordera les conclusions de la requête
susmentionnée à laquelle celle-ci fait
suite, & qu'ainsi, ils auront l'avantage
de pouvoir conserver le peu de clientèle
qu'ils travaillent depuis & longtemps à
obtenir; clientèle justement suffisante
pour faire strictement face à leurs obli-
gations -

Et ferez Justice -
Montreal, 25 Avril 1878.

Alfred
Charles
Pierre
Octave

Pirier
Champagne
Pislin
Antel

Requête de

Mr. Mr. P. Pauthier,
A. Parier, Octave Thault
Mr Charles Champagne
protestant contre l'aug-
-mentation du ~~tarif~~
-~~de~~ taxes étarros
dans le Marché Bonde-
-Cours —

6th May

Yable

A son Honneur Le Maire
à M. M. Les Echevins de la "Cité"
de Montréal.

J'Humble requête
d'Alfred Poirier, Octave Nantel & Charles
Champagne, commerçants, occupants
comme tels, chacun un étal en dehors du
Marché Bonsecours sur la Rue St Paul
de cette cité.

Expose respectueusement:
Que le dit A. Poirier, comme occupant
l'étal N^o 10; le dit O. Nantel, comme occupant
l'étal N^o 11 & le dit C. Champagne, comme
occupant l'étal N^o 29, ne jouissent chacun
que de six pieds de front tandis, qu'ils
ont, deux pieds sur la profondeur en
moins que les autres occupants d'étals
& ce à cause de colonnes se trouvant
dans chacun de leurs étals;

Qu'ils n'ont aucune case relative à
ces étals & qu'ils n'ont droit d'y vendre
que certaines spécialités, tandis que
beaucoup d'autres occupants d'étals, plus
spacieux, avec cases ont le droit de vendre
tout ce qu'ils veulent;

Qu'ils paient pour ces étals, depuis
longtemps, soixante dix huit piastres -
par an, comme déjà suffisante, tandis
que l'on prétend les augmenter, eux seuls,
de quarante deux (\$42.00) piastres, soit,
leur faire payer cent vingt piastres
par an, tandis que les occupants d'
étals, de douze pieds de front, avec case

petition of
A. Poirier, Orateur
et C Champagne
pour reduction dans
le prix de leurs places
d'affaires, en
dehors du Marché
Bonsecours

8th April
To Markets

REPORT

FROM THE

Market Committee.
recommending unfor-
tunately on the petition
of A. Parier & al
for a reduction of
the rental of their stands
Roussours & al

Presented 2^d April 1878

Next meeting

Adopted 8th July 1878

Entered vol 25-

pages 125 & 269

A Son Honneur le Maire &
M. M. les Echevins de la Cité de
Montréal,

L'Humble Requête des
Citoyens du Quartier Est de la
Cité de Montréal

Expose respectueusement:

Qu'attendu qu'un Rapport au
Comité des Chemins est mainte-
nant sous la consideration de votre
Conseil recommandant l'usage
de la Place Jacques Cartier pour
la vente des grognons les jours de
Marché.

Qu'attendu que la dite Place
Jacques-Cartier, telle qu'elle se
trouve actuellement est un des
plus beaux endroits de la ville
et que ce serait la dégrader gran-
dement que de la laisser encom-
brer par des voitures.

Qu'attendu que la Rue St Paul
est affectée à l'usage des voitures
les jours de marché depuis l'extré-
mité Ouest du Marché Bonsecours
jusqu'à la Place Dalhousie.

7
Vos Requérants prient respec-
tueusement votre Conseil qu'il
soit Résolu. Que la dite place
Jacques Cartier ne sera occupée
par des voitures les jours de

marché que dans le cas où il
n'y aura plus de place vacante
sur la dite Rue St. Paul, depuis
la place Dalhousie jusqu'à l'ex-
trémité ouest du dit Marché.

Et nos Requerants ne
cesseront de prier

Montréal 29 Octobre 1871

A. Babord
F. Rivet
J. B. LeDuchateau
J. Desormiers
J. Villeneuve et L. Sault
Alfred Renaud
David Jackson
Ralph Bourgeois
Joseph Renaud
~~J. A. A.~~
Gus Lévesque
N. Barbeau
E. Guenet
E. Bonin
Chas. Grebasa
Joseph Bijourette
Antoine Glode
Louis Gratton
Jas. Baptiste Ratelle
Mme. Carrière

29 octobre 1877

Requête
des Citoyens du
Quartier Est
contre
l'occupation de la
Place Jacques Cartier
comme Marché Public

29 Oct 77

W Table

To the Mayor Aldermen and
Citizens of the City of Montreal

The Petition of the Undersigned
Fruit & Vegetable Vendors fronting Bonsecours Market on
Commisseries Street of this City

Humbly Sheweth

That Whereas great improvements is being
done in all public places of this City, in consequence
of the approaching visit of His Royal Highness
the Prince of Wales

Whereas your petitioners are occupants
of Fruit & Vegetable Stands on Commisseries, in consequence
of the bad construction of said stands, and bad effect it
gives to said Market, are desirous of removing said
stands, should your Honorable body be willing to
erect good enclosed & uniform stands in lieu of the old
ones now standing on said Market, as such alteration would
greatly improve said Market

And Whereas your petitioners
are willing if the improvements are made to pay for
each of their stands a sum of Eight dollars currency
payable by monthly payments of one dollar
said currency, towards said improvements, and
there is at present 33 stands, at \$8 per stand will
form together \$264

Wherefore your petitioners beg
to request that the subject of this petition be
immediately and favourably entertained and carried out

And your Petitioners as in

July

Petition
from Fruit and
Vegetable dealers on
the Commissioners
street front of
Bonsecours Market
for new stands

From the Council
1st Aug. 1860.

3
District de Montréal

A son Honneur Le Maire, M. J. P. L. C. C. C.
Président et Conseillers de la Corporation de Montréal.
No. 1, 11, 11.

L' humble requête des soussignés Citoyens, Marchands, Bouchers et autres de la Cité de Montréal.

Expose respectueusement à votre Corporation.

Qu'il est tout à fait inconvenant de voir au milieu du marché Bonsecours de notre Cité, dans l'une des places du dit Marché ou les citoyens de Montréal viennent faire le passage libre pour communiquer dans le dit dit Marché, des Marchands et vendeurs d'habits et autres choses souvent très mal propres.

Que cette belle place principalement le plat forme sur la quelle se trouvent ces Marchands est toujours encombrée de vieilles charognes, charnois et autres choses, obstruant le passage et causant de grands inconveniens et désagréments aux citoyens de Montréal qui fréquentent le dit marché et aux étrangers qui viennent le visiter.

Que les marchands, propriétaires et autres qui ont contribué à la construction de ce marché dans le but de voir les habitants de la campagne et autres commercer, vendre et détailler leurs viandes, légumes et denrées, et qui paient encore annuellement de grosses taxes à la Corporation, trouvent injustes de voir de bas de branché qui font des magasins à nos petits marchands dans le Commerce et sans bénéfice pour la Corporation au moins que bien peu de chose, et nos pétitionnaires dans leur humble opinion croient que toutes les autres branches de Commerce qui se font dans le Marché et même la Corporation au souffrent beaucoup.

Conséquence des pétitionnaires confiant dans la
Justice et l'équité de votre Corporation espèrent
qu'elle voudra bien prendre leur requête en consi-
dération et qu'elle supprimera du dit Marché
le genre de Commerce, et qu'elle limitera cette
place libre à la circulation des Citoyens, ou qu'elle
y fera vendre et Détacher autres choses plus conve-
nables, et vous ferez Justice.

Montreal le 12 Août 1858

André Lapierre

Bonjamin Cadotte

A. L. Racicot

D. Turfery

Bernardin Charney

H. Carostelle

Ed. Rivet

Louis Kuthmann

Séverin Lalonde

André Sénécal

Eusèbe Cadotte

Hubert Lacourte

Jean Claude

Zaphyr Lapierre

L. Monat

A. Mazon

J. Turgeon

P. Bédard

P. Leblanc

L. G. Parkeur

L. Hammond

M. M. M. M.

Charles Lefebvre

Alexandre Belland

P. P. Martens

Hippolyte Chaput

André Lapierre
 A. Pirotte
 Ferdinand Deryn
 César Loto
 J. Lapierre
 Antoine Gouyon
 Augustin Charbonneau
 François Duquaité
 Napoléon Charland
 G. Cardinale
 Raymond Zou
 J. Berréal
 G. Lédere
 Eusebe Gratton
 M. Jodoin Jans
 A. P. Jodoin
 J. Fontaine
 A. Cross
 C. Asselin
 N. Donais
 P. Brocard
 Paul Dubois
 Louis Laberge
 L. E. Bergeron
 J. Christin
 Luc Monette
 Joseph Laurin
 A. Solkhan
 Joseph Bernard
 D. A. Loupit
 C. Normandin
 A. Marier
 Charles Racciot
 G. Reinhardt

Petition
 for the removal of the
 mounds of old clothes
 from the ~~the~~ Public
 markets.

F. Leblanc
 A. Laperance
 P. Lavoie
 R. Haginton
 Joseph Baudein
 C. Aubois
 F. Brisais
 O. Alard
 A. Senechal
 J. Drucyan
 youth Richard
 Robert Steneuon
 John P. Seybald
 George Gilliam
 Louis Dumeret
 Charles Girard
 G. Patenaud
 A. Buisson

Edmond Derome
 Pierre Beaumont
 Joseph Sarratmaris
 Noret Delaurier
 Louis Delaurier
 P. Idler
 P. B. Delormier
 Am. Coughlan
 Daniel Seston
 Michel Laforce
 Joseph Lurice
 A. Parompremier
 Felise Villeneuve
 Nazaire Pariscault
 G. G. Guberville
 N. F. Anonin
 G. Senechal
 M. Cadore

Recu le 10 Avril 1858 J. G. G.

Procurator

Montreal 15 Juillet 1958

A. Monsieur le Président et Messieurs les Membres du
Comité des Marchés

Messieurs

Les soussignés obviennent la liberté
d'exposer à votre Comité que étant tous les deux
Commerçant de poisson dans la partie appelée Marché
à poisson du Marché Bonaccours que le printemps
dernier les banes du dit Marché à poisson ont
été vendus par aucaun et que chaque personne
devant un bane doit avoir deux cautions.

C'est pourquoi les soussignés exposent votre
Comité que étant vendu les cautions de
Theodore Charbonneau de Longueuil aussi
Commerçant de poisson et que le dit Charbonneau
a il y a quelques jours deserte du Canada pour
se aller dans les Etats ou ailleurs sans en
donner connaissance à personne et que le bane
se trouve a ne rien faire depuis sa disparition
C'est pourquoi les soussignés exposent à votre
Comité qu'ils sont dans l'impossibilité de payer
le bane du dit Charbonneau que voir qu'ils
ont chacun un bane a payer pour eux dans
le Marché à poisson C'est pourquoi ils espèrent

que vous leur viendrez en aide et que
votre Comité voudra décider que le ban
soit rendu de nouveau et que les caution
soit déchargé de leurs cautionnement Les
suspensés exposent de plus qu'ils ont peur
et qu'ils ont peine à payer leurs bans et
qu'ils seraient sans l'obligeance de payer
qu'ils devraient entre les Chasses du Marché
que de les obliger à payer pour rien
ainsi ~~vous~~ ils espèrent que votre Comité
voudra les prendre en considération la situation
ou se trouver les suspensés afin que le ban
soit rendu de nouveau et qu'ils soient déchargés

Notre Secrétaires &c.

(Ligés)

Louis Gauthier dit Bergeron

Indigné

Louis Gauthier

Ant. Morin

Hubert Courteau témoin

A Jean Bte. Honoré
Lecuyer, Président et Mes-
sieurs les membres du
Comité des marchés pour
la Cité de Montréal

Ni. Vc. Gu.

La Requête de Charles Côté
Cléophas Samois et autres, commer-
cants et négociants de la dite Cité de
Montréal, faisant commerce
dans le marché Bonsecours.

Exposent respectueusement
qu'un grand nombre de commer-
cants se tiennent dans le haut
et sur le devant du Marché Bon-
secours, et là et alors, vendent en
gros et en détail, du lard et du
beurre, contre les réglemens de
la corporation, ce qui fait un dom-
mage considérable à vos pétitionnaires.

Que ces commercants ne payent
que quatre sous par jour, tandis que
vos pétitionnaires payent des sommes
très élevées pour leur caves et étangs, et
ce au grand dommage de la corpora-
tion de cette Cité, vu le grand nom-
bre d'étangs maintenant vacants dans
le bas du marché et pour lesquels
la corporation retirerait des bénéfices
afidés considérables.

Que dans l'intérêt de la corporation
de cette Cité, ainsi que dans l'intérêt
de vos pétitionnaires, il serait urgent
que tous les commercants, et regrattiers
pour la vente du lard et du beurre, furent
soumis aux mêmes réglemens, tant
dans le marché Bonsecours que dans
les autres marchés de cette Cité.

Que dans le cas où les réglemens
du Conseil de cette Cité ne seraient
pas mis en force, vos pétitionnaires
se verraient dans la pénible obligation
d'abandonner leurs caves et étangs, pour
choisir une autre branche de com-
merce.

C'est pourquoi vos pétitionnaires
prient humblement votre comité de
prendre leurs requêtes en considération
et d'établir un règlement uniforme
pour tous les commercants et regrat-
tiers, faisant commerce dans les
marchés de cette Cité.

Et nous ferez Justice
Et attendant vos pétitionnaires ne
cesseront de prier.

Montréal 26 Avril 1858

Charles Côté

Oleophas Dannois

Nazaire Prescier

Louisaire Demers

Louis Durand

Isaac Giroux

Joseph Lafleur

Henri Fajnant
Théodore Lapierre
Alexis St Charles
Comptable Letang
Isaac Letang
J.B. Laroux
Dominique Papon
Michael Mc Crae
Pa Parent
Pierre Bindamour
Abraham Martin

Les noms ci dessus ont été écrits
par les soussignés, du consente-
ment des parties

Louis Duond
Henri Fajnant

26 Avril 1858

Requêtes
de Messrs

Les Commerçants
Regnathiers, de la Cité
de Montréal

au
Comité des Marchés
de la Corporation de Montréal

[Signature]

Aux Messieurs du
Comité des Marchés

Tous les Soussignés Com-
merçants et occupants des Cases sur le
devant du Marché Bonsecours, Rue
St Paul.

Cet honneur devons exposer

Que le printemps derniers vos Requéran-
ts ont été comme à l'ordinaire les
Cases, pour le poisson et saumons. Comme
dans le Mail, avec les mêmes droits, pri-
vilèges et avantages que les années
antérieures. C'est-à-dire avec le droit
de Venche et détaillé sur le devant
du Marché la Morue fraîche à l'excepton
du Vingt Novembre Courant. Que la
plus grande partie des Requéran-
ts occupent les Cases depuis novembre
d'année et ont toujours commencé
à détaillé leur poisson frais sur le
devant du Marché le Vingt Novembre
chaque année et ce au grand avantage
et plaisir des acheteurs. Jamais plainte
n'a été faite par qui que ce soit pour
cause de nuisance.

Que le Vingt Huit du mois Courant
de votre grande surprise M^r Perrin
Clere du Marché Bonsecours, a notifié
et fait dépense de presse à vos Requéran-
ts de Venche et détaillé de la Morue fraîche
sur le devant du Marché, alléguant que
vos Requéran-
ts n'avaient aucun droit de

Vendre tels Articles sur le devant du Marché
au grand préjudice et dommage de plu-
sieurs de vos Requerants, un seul eût
autres ayant fait une importation
de vingt mille livres de Norue fraîche,
ce qu'il n'aurait fait s'il eût été
informé avant que ce privilège serait
à l'avenir prohiber.

Pourquoy vos
Requerants prie humblement votre Comité
de prendre sans retard la présente en
Considération, et que permission
leur soient accordée à l'avenir comme
par le passé de Venir et détailler temporairement
Norue fraîche sur le devant du Marché, car
s'il fallait que telle permission leur fût
défendue plusieurs de vos Requerants
suffiraient des pertes considérables sur
la grande importation faite.

En attendant telle permission vous prie
Justice.

Et vos Requerants ne cessent

de prier

Montréal le 28 Novembre 1784

J. Beauchamp

A. Guibau

A. Proussier

J. B. L'imontagne

Joseph Martin

Jean Boir

Guillaume Esmitte

Joseph Berrard

Luc Bernier +

A. Guimont

Etack Martineau

Samuel Langlois

Recue le 28 Novembre 1856

J. P. L.

Provinces du Canada
District de Montréal

Les Hommes de Bien
Qui habitent et Citoyens
formant sous ce nom la Corpora-
tion de la Ville de Montréal

La Pétition des Maîtres Bou-
chers du Marché Bonsecours

Ont l'honneur d'exposer

Que vos Pétitionnaires ont au der-
nier un avis inséré dans les
Journaux de cette Ville signé
M^r John Price Clere du Marché
dans lequel il est expressément
defendu à vos pétitionnaires d'ap-
porter et exposer sur le dit Mar-
ché des peaux vertes et du suif.
Que cet avis de défense préjudicie
au Commerce de vos Pétitionnaires
et amènera des pertes considérables.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient
humblement votre honorable
Conseil, de leur permettre d'apporter
et vendre sur le dit Marché
leur peaux et suif jusqu'à sept
heures seulement de l'avant midi
après lequel temps si un ou
plusieurs de vos Pétitionnaires

sont trouvés en faute, qu'ils leur
soient misse l'ainende fixée
par le Loi.

Ces faits vous
ferez Justice. Et vos Pétition-
naires ne cesseraient de prier
Montréal Mai 1856

Leon Verome
Loren Colin
Ab. Bimon
Isaie Viau
J. B. Sabourain
Joseph Lafleur
Maurice
Etienne Collin
chate normandais
Yvan Carreem
J. Gazette
Olivier Verome

John Mitchell
Lafuze galaise
L. Bourd. Roussseau
Joseph Desperance
Etienne Desrosiers
J. B. Villeneuve
E. Dubois
S. Richelieu
Louis Sachapelle
André Monroque
Demis Forreau
Comon Verome
Sre Richelieu

J. Patte

Moyses. Ferrer. dit Savigne.

Charles Laprise

Joseph Beauloin

J. Bauchamps

J. P. B. B.

Louis de Mons

Michel Laforce

Sierre Beauvome

Joseph Saintmax

Louis Demers

George Sullivan

Joseph Richard

Xavier Delaurier

Robert Stevenson

Antoine Clermont

Joseph Boudon

J. B. Delaurier

J. Desjardins

J. Lablanc

B. Larocq

i. P. B.

E. J. Howell

L. De laurier

Petition
of the Butchers - relative
to hides and tallow
brought to market

May 1856

B. J. J. J.

Montreal 29 Sept 1855

Messrs

Je propose d'oter la
neige sur le Marché Bonsecours
durant l'hiver pour la somme
de £20-0-0 Courant et je répond
de ne point faire de mal à
la Couverture Je suis coureur
en fer blanc et je demeure
Rue Dorchester No 32

Je suis

Messrs

Votre Vc Vc

Chs Laporte

au Président
ou Membre du
Comité de l'Hôtel de Ville

A Son Honneur le Maire, les
Echevins & Citoyens de la Ville de
Montréal.

La Requête des Souffaignés, Jardiniers & Mar-
chands de légumes au Marché-Bourgeois de
cette Ville.

Expose:

Que vos Pétitionnaires sont dans l'habitude d'
offrir en vente sur le côté sud-est du Marché-
Bourgeois toutes sortes de fruits et légumes.

Que jusqu'à ce jour on leur a toujours alloué un
espace d'environ trois pieds sur le bord exté-
rieur des parapets & vis-à-vis leurs voitures pour
y exposer leurs effets en vente et qu'il restoit entre
un espace suffisant entre les étalles des Vendeurs
de légumes & leurs effets pour la circulation des
Acheteurs.

Que sur le Nouveau parapet que votre Corporation
est en voie de faire faire & parachever sur le
côté sud-est du dit Marché, les étalles des Vendeurs
de fruits & légumes ont été placées à une
distance d'environ quatre pieds du bord extérieur
du dit parapet, espace tout à fait insuffisant
pour permettre à vos Pétitionnaires d'exposer leurs
effets en vente sans gêner la circulation.

Que si les Acheteurs ne peuvent circuler vis-à-
vis les voitures de vos Pétitionnaires, ces derniers ne
pourront disposer de leurs effets et que si pour per-
mettre la circulation vos Pétitionnaires ne peuvent
exposer leurs effets en vente sur le parapet,
comme ci-devant, ils en souffriront également
et que dans les deux cas ils seront forcés à l'avenir

d'aller déposer de leurs effets ailleurs.

Que d'ailleurs vos Pétitionnaires paient une taxe
très élevée pour l'occupation de ces places sur le dit
Marché et qu'il est de l'intérêt de votre Corporation
de les y conserver.

Vos Pétitionnaires concluent à ce qu'il vous plaise
bien faire donner une place suffisante tel que ce
-devant pour l'exposition de leurs effets & la circula-
-tion des acheteurs.

Vos très dévoués
Et freres Justices

Montréal 5 octobre 1855.

Edward Reed	Jeremie Descarreaux
Moise Gouyon	P. Hyacinthe Janner
Antoine Genvais	Maximin Pudhomme
Augustin Jauers	Jeremie Hurtubise
Simon Lacombe	Edouard Descarriaux
Eustache Pudhomme	Louis Caizy
Gilbeaux Leduc	Antoine Gouyon
François Belandier	Jeremie Descarriaux
Auguste Lurtubise	Theophile Pudhomme
Joseph Descarriaux	François Hurtubise
Felix Pudhomme	Jeremie Poirier
Gilbert Pominville	François Bartel
Paul Demarchait	Hippolyte Descarriaux
Dominique Leduc	Barthélemy Leduc
Sarrafain Jauer	Felix Fortier
Liziri Descarriaux	Gilbert Demarchait
Barthélemy Descarriaux	Clément Leduc

Alexandre Demarchait

Pétition
des Jardiniers qui ont
pour habitude de
vendre au marché
Basse-cours se plaignant
de ce que l'on ne leur
alloue pas assez d'espace
pour la manière d'avoir
ou construit le nouveau
travail du côté sud
du marché

Presented 8th Octr 1855

Paroisse de Canada
District de Montréal

Le Président et aux Membres
du Comité des Marchés

La Requête des soussignés ^{Mes} Bouchers
du Marché Bonsecours de la Cité de Montréal
Expose humblement

Que depuis longtemps l'on a mis aux
Bouchers du Marché Bonsecours une com-
modité et un avantage que les Bouchers
jouissent dans les autres Marchés de cette
Cité, savoir, le privilège et le droit de
mettre et laisser exposée en vente des
cûves contenant leur bœuf Langues &c salé

Qu'une cûve ainsi exposée avec son
contenu devant l'étal d'un Boucher ne
soit nullement aux Acheteurs, ni au
public, puisqu'il faut, que chaque Acheteur
entre dans l'étal du Boucher pour y
faire peser son bœuf &c

Qu'il résulte non seulement de grands incon-
veniens, et de grandes pertes aux Bouchers, mais
un débris et un inconvénient au public qui
cherche des viandes salées, étant obligé d'entrer
et sortir de chaque étal, ce qui est assez désa-
gréable à l'acheteur, qui au Boucher.

Parquoi vos supplicants concluent à
ce qu'il vous plaise, prendre la présente en
considération, et leur permettre (ce que l'on
permet aux Bouchers des autres Marchés, &c.)
d'exposer leur viandes salées dans des cûves

en

en face de leurs étangs. Et vos députés n'ont
ne cessant de prier
Montréal ce 12^{me} Juillet 1854

Rodrigue S. Hamel

F. B. Débarrier

J. X. Leblain

P. X. Lavoie

Joseph. Hauden

Amie comcal

de Débarrier

L. Débarrier

John Mitchell

E. d. Rousseau

Thomas Moore

Daniel Brothier

Charles Bouthier

Fr. J. Monroque

Leon Deane

Hypolite Roy

Francis Leblan

J. Lavoie

Edouard Chagnon

Joseph Corbeille

C. André. C. Vermander

Francis. C. Mathurin

Alvise Leroux

C. Desprance

P. Stiel

F. B. Desprance

Louis Demers

Antoine Demers

Requête
des mères

Marchers du
Marché Boasecour

Pour qu'il leur soit
permis de passer des
bandes salées dans
des cages devant
leurs étals

Reçue le 21 Juillet 1884

To His Worship the Mayor the Aldermen
and Councillors of the City of Montreal in Council
Assembled

The Petition of the undersigned Butchers
occupying Stalls in the Bonsecours Market of the
said City

Respectfully representeth

That in drawing
the attention of the Corporation to the extremely
high rate of the Rent of the Stalls in the said
Market your petitioners would draw attention to the
greatly depressed state of the times, the great dimi-
nution in the rent of Houses as well as the value of
property generally

That although the rent of Stalls
in the Saint Roms Market are high they are much
lower comparatively than those of your petitioners
who have not the same advantages of position, the
latter lying in the centre of a densely crowded popu-
lation at all times and more particularly in the
summer season, being in the immediate vicinity of
the Shipping, which with the numerous Boarding
Houses and Hotels filled with commercial and other
Travellers afford the occupants of that Market a
good demand for their Meats, whilst those of the
Bonsecours Market have always been subjected to the
competition of Habitans selling outside the Market
the different kinds of Meats usually sold by your
Petitioners, by the Quarter to the great loss and
disadvantage of the regular Butchers who pay a very
great Rent for their Stalls whilst the Country People
pay merely a nominal sum for the privilege of standing
there with their horses and vehicles and further that
your Petitioners have suffered great loss by the removal
of the seat of Government to Toronto the Officers

and clerks of the Government having chiefly resided
in the neighbourhood of and patronised the
Bonsecours Market

Therefore your Petitioners pray
that the Corporation will be pleased to reduce the
rent of the Stalls, and your Petitioners would
further beg leave to refer any committee of the corpor-
ation to the offices of the Market with the view to
ascertain the degree of difficulty or facility of collecting
his respective dues and your Petitioners humbly pray
that Justice may be done in the premises

Montreal 25th March 1850

George Fullam	J. J. Leduc
John Mitchell	Francis Leblanc
Walter Prudergant	David Rainygar
James Smith	Richard Eginton
Joseph Cambille	Robert Peterson
Eduard Perault	Joseph Borden
Louis Bonceur	Joseph Beaudoin
Antonie Rochon	Louis Laprise
Paul Sirota	J. B. Delarier
Alvin Robit	J. B. Bonaparte
Louis Cuvard	Carier Colin
E. St. John	Alfred Laforce
Adolph Neaudau	Francis Reclieu
G. Reinhardt	Thomas Moore
John P. Sybad	Pierre Matheson
Austin Vaucel dit Laperriere	Masimore Peccien
Moise Lavigne	Joseph Doyvais
Marie Delarier	Michael Koch
	Louis Diners

Edouard Rochon
Antoine Diener
Frank Girard
Charles Garmandau
Joseph Jean
Adolphe Collin
Henry Louis

Petite des Bouchers du
Marché Bourseurs pour
une réduction dans le prix
des taxes.

Petition
from the Butchers of
Bonsecours Market
for a reduction in the
rent of stalls.

Monsieur le Maire, avec
Echevins & Citoyens de la Cité de Montréal

Le Comité des Marchés ayant pris
en considération la requête des Bourgeois
des Marchés Bonsecours pour une réduction
du loyer de leurs étals, a l'honneur
de faire ce rapport. Que votre Comité
a donné à ce sujet la même
considération.

Après avoir examiné le Marché
et d'avoir vu qu'il y a 38 étals dans
la partie Sud Ouest de l'édifice, et
le même nombre dans la partie
Nord Est. Que les occupants
d'étals au Sud Ouest du Marché
paient par semaine un loyer
de 89 pour chaque étal; et ceux
au Nord Est 575 seulement
par semaine pour chaque étal.
En conséquence de l'abaissement
des baux, de volailles & de bœufs
des places qui occupent ces étals
dans le Marché, la balance des étals
dans la Station Nord Est a été
dernièrement augmentée; &
votre Comité ne peut en conséquence
recommander aucune diminution
dans le loyer qui paient.
Bien plus ça a été un sujet de
considération pendant quelque
temps si ^{à cause de} ~~la~~ dévaluation
en question, on n'aurait
pas dû augmenter le loyer
de ces étals.

Quant aux étals dans
la partie Sud Ouest votre

Comité

Écrit on est venu à l'opinion
qu'il sera équitable de fixer
l'indemnité le long hebdomadaire
de 8/9 à 7/6 ce qui fera une
réduction totale de £120 sur
le revenu annuel du Marché!
Et il recommande en conséquence
à tout le

Commissaire
Paul St. J.

~~~~~



To His Worship the Mayor, the Aldermen and  
Citizens of the City of Montreal

The Market Committee

Respectfully Report,

On the Accompanying petition from the  
Butchers in Bonsecours Market for a reduction in the rent  
of their Stalls, that Your Committee have given the subject  
their matured Consideration.

Upon examination of the Market they  
found that there were thirty eight Stalls in the South West  
portion of the Buildings, and exactly the same Number in  
the North Eastern section of it. That the occupants of  
Stalls in the South West of the Market paid a weekly  
rent of eight Shillings and Nine pence  $8\frac{9}{12}$  for each Stall,  
and those in the North East a weekly rent of  $5\frac{10}{12}$  only for  
each Stall. In consequence of the removal of the  
Butchers and Butter Vendors from the positions formerly  
occupied by them in the Market, the value of the  
Stalls in the North Eastern section, has latterly been  
improved; and Your Committee cannot therefore recom-  
mend any diminution in the rent charged for them;  
Indeed it was a matter of Consideration for a short time,  
if in consequence of the improvements referred to, the rent  
of those Stalls should not have been augmented.

With regard to the South West Stalls  
Your Committee have come to the Opinion, that it will  
be equitable and just to reduce the weekly rent of  
them, from  $8\frac{9}{12}$  to  $7\frac{11}{12}$  each which will make a  
total deduction of £120. 6. 8  $\frac{11}{12}$ , from the Annual  
revenue of the Market. And they recommend  
Accordingly. The whole nevertheless respectfully  
Submitted.

Committee Room - City Hall  
1 April 1850

Jos. Greenier  
Jas. Luciani  
John Whitford

Market Committee

Report  
on the Petition of Butchers  
Boussours Market for  
reduction of stall rent

Adopted 19<sup>th</sup> April 1850.

Aux Honneurs le Maire, aux  
Cherriers et aux Citoyens de  
la Cité de Montréal

Le Comité des Marchés ayant  
pris en considération la requête  
ci-annoncée des Membres du Club  
Olympique & autres demandant  
de réserver et d'approprier quelque  
partie du Marché Bonsecours  
pour un Gymnase & pour des  
bains pour l'avantage et la  
santé des jeunes gens de cette ville,  
fait respectueusement rapport:  
Qu'il comme on l'a mentionné  
dans un Rapport antérieur fait  
en réponse à une application  
de la même nature à peu près, de  
la part d'une Société publique  
très étendue et très utile de  
cette ville, le Haut du Marché  
est la seule partie de l'édifice  
où l'on pourrait trouver  
des Chambres pour les usages  
des Représentants, et que cette  
partie

partie de l'Edifice n'étant pas encore  
achevée, et le Conseil n'ayant pas  
encore décidé comment elle sera  
finie ou à quel objet elle sera  
affectée, forcé parachevée,  
votre Comité ne peut reconnaître  
des que la demande des Reque-  
rants soit accordée -  
Tout néanmoins respectueusement

Soumis -

Par, Vobis Præs  
M. Plonier

Chambre de Commerce  
15 Janvier 1849

To His Honor The Mayor, The Aldermen  
and Citizens of The City of Montreal

The Market Committee

Respectfully Report

On the Accompanying Petition from  
The Members of The Olympic Club and others to  
appropriate and set aside some part of The  
Boissecours Market House for a Gymnasium and  
Baths for the benefit and health of the young men of  
the City -

That as stated in a former Report  
made in answer to an application of somewhat  
the same nature, from a most extensive and highly  
useful public Society in the City, The Upper part of  
The Market House, is the only part of The Building  
where room for the purposes of The Petitioners  
could be found; and that that portion of The  
Building being still in an unfinished state and  
The Conflict not having yet determined how it  
shall be finished or to what purpose appropriated  
when completed, Your Committee are unable  
to recommend that the Application of The  
Petitioners be allowed. The whole nevertheless  
respectfully Submitted -

Committee Room - City Hall }  
15 January 1849 }

Rapport du  
Comité des Marchés  
sur la Requête  
demandant une  
partie du Marché  
Bonsecours pour  
un Gymnase &  
de Bains —  
Jan 1849

Provinces du Canada  
District de Montréal

S

CA

Messieurs le Président et à Messieurs  
les Conseillers du Comité des Marchés,

La Requête des soussignés. habitants de  
la ville de Montréal.

Expose respectueusement,

Qu'il est bruit depuis quelque temps  
qu'il ne se tiendra plus dans le Marché  
Bonneours de tables, là où il se vend des  
vins toutes préparés, pour la commodité  
des pauvres et des étrangers.

Les vos Petitionnaires desient faire  
remarque à Votre Comité qu'ils paient pour  
la saison de l'été & une partie de l'automne  
autant que tous ceux qui occupent le même

espace qui leur, dans le dit-marché.

Que les tables que vos Petitionnaires tiennent dans le dit-marché ne nuisent en aucun manière aux personnes ayant des affaires dans le dit-marché.

Il serait regrettable que Votre Comité privât vos Petitionnaires de la permission de vendre dans le dit-marché, ce qui leur causerait un tort considérable.

Que vos Petitionnaires puissent la liberté de proposer à Votre Comité que les tables qu'ils ont toujours tenues dans le dit-marché, sont très commodes pour les étrangers et surtout pour les pauvres.

Pourquoi vos Petitionnaires supplient Votre Comité à ce qu'il lui plaise de leur permettre de tenir des tables dans le dit-marché. Bien-sûrs, comme ils ont toujours fait, ou dans toute autre place qui plaira à votre Comité de fixer, dans les limites du dit-marché. Bien-sûrs;

Et ils se cessent de prier,

~~Signature~~  
Madame. Jousant <sup>chez</sup> Proust  
Marché

" M<sup>lle</sup> <sup>chez</sup> Proust

" Noël <sup>chez</sup> Doyon

" <sup>chez</sup> M<sup>lle</sup> <sup>chez</sup> Doyon  
Marché  
M<sup>lle</sup> <sup>chez</sup> Doyon



Petition  
From Mrs. Tausseau  
Present and others  
occupying tables  
in the lower part  
of Bonsecours Market  
where eatables are  
sold on a cheap  
scale - praying that  
to be removed from  
the market -

5-

1843 - Année  
Marchés - Commissaires  
Dossiers dépliés